

Prestations de services techniques & d'ingénierie

Collaborer avec iTekway

**pour répondre à l'OETH*
pour réduire vos cotisations Agefiph**



L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS*

L'**Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés** (OETH) est fixée à **6 %** pour les **entreprises privées de 20 salariés et plus**.

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent déclarer leur nombre de salariés handicapés via la Déclaration Sociale Nominative (DSN). L'unité d'assujettissement n'est plus l'établissement mais l'entreprise : si une entreprise possède plusieurs établissements, l'obligation d'emploi s'applique à la somme des effectifs de chacun des établissements faisant partie de l'entreprise.

Les entreprises ne remplissant pas ou pas complètement cette obligation doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées).

Avec son agrément Entreprise Adaptée, iTekway vous aide à répondre à ces obligations et à réduire le montant de votre contribution.

ITEKWAY, ENTREPRISE ADAPTÉE

Forts de notre agrément Entreprise Adaptée (EA), attribué par la **DREETS (DRIEETS en Île-de-France)**, nous permettons à nos clients de **répondre aux engagements d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)** et de **promouvoir la diversité (RSE)** tout en **minorant leurs contributions Agefiph**.

Les Entreprises Adaptées (EA) appartiennent au secteur marchand et comptent **au moins 55% de personnes en situation de handicap dans leur effectif total**.

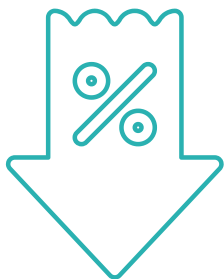
Que vous soyez une PME ou un grand groupe, vous avez la possibilité de sous-traiter certaines de vos activités auprès d'une entreprise du secteur adapté.

iTekway contribue à changer le regard sur le handicap et vous permet de concilier rencontre professionnelle et enrichissement de vos expertises métiers.

RÉDUISEZ VOS COTISATIONS AGEFIPH

CONTRIBUTION ANNUELLE BRUTE

Une entreprise compte **298 salariés**.
Son taux d'emploi de **BOETH est de 4,10 %**
(moyenne annuelle).
Sa **CONTRIBUTION BRUTE** est de **22 500 €**.



EXEMPLE DE DÉDUCTION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE BRUTE

Cette entreprise a choisi de faire appel à **iTekway** pour **sous-traiter** des activités en **prestation de service**, ou pour l'**audit**, le **conseil** et les travaux de **mise aux normes d'accessibilité** de ses locaux.

- ▶ Sur l'année, le total des prestations facturées par iTekway est de 15 000 €.
- ▶ L'entreprise pourrait déduire de sa contribution AGEFIPH jusqu'à 30 % du montant total de la prestation.

CONTRIBUTION NETTE

Grâce à la collaboration de cette entreprise avec **iTekway**, sa **CONTRIBUTION NETTE** pourrait être de **18 000 €** au lieu de **22 500 €**.

Une aide au calcul de votre contribution & à la définition de votre besoin ?
N'hésitez pas, contactez-nous !

contacts.itekway@itekway.com

05 82 08 62 00

Consultez nos profils disponibles
www.itekway.com